

DESTINATAIRES : Clients du réseau de l'enseignement supérieur

EXPÉDITEUR : Direction de l'expérience client

DATE : Le 18 février 2025

OBJET : Entrée en vigueur d'un nouvel arrêté ministériel

Nous vous annonçons la prise de l'[arrêté numéro 2025-001](#) en date du 5 février 2025. Ce dernier vise les biens et les services identifiés par la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry. Sa date d'entrée en vigueur a été fixée au 20 février 2025 et il remplace l'arrêté numéro 2020-001, qui était en application depuis 2020.

Plus précisément, cet arrêté ministériel vise les biens et les services pour l'acquisition desquels les établissements relevant de la responsabilité de la ministre de l'Enseignement supérieur sont tenus de recourir au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). À cet effet, nous vous invitons à porter une attention particulière aux changements apportés à la liste des biens et services, en annexe de l'arrêté.

Les contrats en cours d'exécution dans votre organisme en lien avec un bien ou un service visé par cet arrêté se poursuivent. Vous devrez toutefois obtenir l'autorisation du CAG avant de modifier tout contrat en cours d'exécution, notamment en vue de sa prolongation ou pour exercer toute option de renouvellement. Ceci s'applique également lorsque qu'un regroupement d'achats ou l'exécution d'un mandat ne peut être réalisé par le CAG dans les délais impartis, comme dans les situations où la stratégie d'acquisition ou les besoins de la clientèle doivent être réévalués.

Nos équipes sont disponibles pour échanger avec vous relativement à cet arrêté ministériel. Pour toute question, vous pouvez joindre notre Service à la clientèle à l'adresse servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca ou au 1 866 476-4224. Il est également possible de consulter [le site Québec.ca](http://le.site.quebec.ca) pour plus d'information sur les arrêtés ministériels en vigueur.

Rappelons que le regroupement des besoins en biens et services des ministères et organismes publics permet, notamment, de réaliser des bénéfices gouvernementaux au profit de l'ensemble de la population québécoise. Nous vous remercions à l'avance de votre diligence à mettre en application cet arrêté ministériel.